

Commune d'
ALTECKENDORF



**Procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal**

**Date de convocation du 08 octobre 2020
Séance du 15 octobre 2020**

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : MAHLER Rémy
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle,
SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS
Andréa, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal
Absent : MATHIS Toni donne pouvoir à MAHLER Rémy

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 13 août 2020
- 3) Aménagement de voirie : Desserte du Groupe Scolaire Intercommunal et du périscolaire délégation de Maitrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- 4) Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime : Commission Communale d'Aménagement Foncier
- 5) Secrétariat-Participation AFR Alteckendorf
- 6) Point finances 2020
- 7) Commission environnement – projet plantations
- 8) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Location des parcelles communales 2020
- Mission de Maitrise d'œuvre concernant la gestion des coulées de boues avant urbanisation rue de la chapelle
- Travaux logement gare remplacement de la cuisine

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Rémy MAHLER

1/ 5.7 Intercommunalité

Aménagement de voirie desserte du Groupe Scolaire Intercommunal et périscolaire : Délégation de Maitrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le Maire rappelle que la Commune souhaite réaliser des aménagements de voirie au niveau du Carrefour RD25/Route de Pfaffenhoffen, la viabilisation du site en réseaux ainsi que la voirie de desserte bus et voitures du Groupe Scolaire intercommunal y compris parvis extérieur.

Il précise que cette opération sera destinée à améliorer et sécuriser la desserte du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire.

En conséquence, il propose que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn soit porteuse de l'intégralité du projet et de lui confier la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de simplifier les procédures et les relations administratives, techniques et financières ;

Considérant la délibération n° DCM49-2020 du 13 août 2020 approuvant le projet d'aménagement de voirie pour un montant prévisionnel de 395 800 € HT ;

Et après en avoir discuté,

- **DÉCIDE** de confier par Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn l'aménagement de voirie du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Alteckendorf.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches s'y rapportant et de signer toutes les pièces nécessaires jusqu'à réception des travaux.

Adopté à l'unanimité

2/ 8.4 Aménagement du Territoire Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime Commission Communale d'Aménagement Foncier

DCM54-2020

1. Désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission.
2. Désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission.
3. Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et de deux propriétaires suppléants.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 10 juin 2020, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier d'ALTECKENDORF.

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Martine SCHMITT quatrième adjointe, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. MAHLER Rémy 2 route de Pfaffenhoffen 67270 ALTECKENDORF, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

Mme Christelle ENTZMINGER 80 rue Principale 67270 ALTECKENDORF, troisième adjointe, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 14 septembre 2020 soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 15 septembre 2020

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. STRUB Georges – Mme BURGER Lauren- MATHIS Jean-Michel – REBER Philippe
Mme SCHMITT Marlise

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 14 la majorité requise est de 8 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis. Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. STRUB Georges 15 voix

Mme BURGER Lauren 15 voix

M. MATHIS Jean-Michel 15 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis. Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

Mme SCHMITT Marlise 15 voix

REBER Philippe

14 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :
- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M.STRUB Georges 34 rue Principale 67270 ALTECKENDORF

Mme BURGER Lauren 6 rue des Moissons 67270 SCHWINDRATZHEIM

M. MATHIS Jean-Michel 19 route de Pfaffenhoffen 67270 ALTECKENDORF

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

Mme SCHMITT Marlise 2 rue de Hochfelden 67270 ALTECKENDORF

M. REBER Philippe 2 rue de la Chapelle 67270 ALTECKENDORF

Adopté à l'unanimité

3/ 5.7 Intercommunalité Secrétariat-Participation AFR Alteckendorf

DCM55-2020

Monsieur le Maire rappelle la convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Zorn concernant la mutualisation du secrétariat de Mairie pour l'agent Stéphanie LIPS.

Il informe le Conseil Municipal que cette dernière effectue des tâches administratives pour l'AFR d'Alteckendorf.

Dans une volonté de simplification des démarches administratives, le bureau de l'Association Foncière d'Alteckendorf a décidé dans sa délibération DCDAF06-2020 du 27 janvier 2020 de verser une participation de 200€ à la Commune d'ALTECKENDORF pour le salaire annuel de la secrétaire.

Monsieur le Maire propose de verser une prime de 200€ brut à l'agent Stéphanie LIPS pour ses missions au sein de l'AFR d'Alteckendorf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le versement d'une prime de 200€ brut à l'agent Stéphanie LIPS pour ses missions au sein de l'AFR d'Alteckendorf.
- **DEMANDE** au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de procéder à ce versement au mois de décembre 2020.
- **ACCEPTE** la participation de 200€ de l'AFR d'Alteckendorf.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

4/ 7.5 Subventions Subventions aux associations 2020

DCM56-2020

Le Conseil Municipal,

Considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs,

- **DECIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2020 :

Associations locales

- 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150€ à l'Association des Arboriculteurs
- 250€ à l'Association Black Angels
- 175€ au Club du 3^{ème} âge
- 175€ au Club Epargne
- 250€ au Club de Gymnastique entretien
- 250€ à l'Association les Frissons de la Danse
- 150€ à la Paroisse Protestante
- 400€ à la Société de Musique ALSATIA
- 250€ à l'association INNTALER ECHO

Autres associations

- 250€ à l'Association CARITAS antenne de Hochfelden

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention annuelle de 650€ pour le FCA vient en déduction de la participation à l'équipement d'arrosage du terrain de Foot financé par la Commune en 2019.

Adopté à l'unanimité

5/ 3.3 Locations Location de parcelles communales 2020

DCM57-2020

- **VU** le montant du loyer de l'année 2019 des parcelles communales mises en location,
- **VU** la variation de l'indice départemental des fermages pour le Département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer la hausse de 0.55 % au loyer annuel de location des parcelles communales.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

6/ 1.1 Marchés publics

Mission de maîtrise d'œuvre concernant la gestion des coulées de boues avant urbanisation rue de la Chapelle

DCM58-2020

Monsieur le Maire rappelle le classement de certaines parcelles situées rue de la Chapelle en zone à urbaniser dans le PLUi.

Avant de procéder à leur urbanisation il convient de faire une étude concernant la gestion des coulées de boues, cette zone ayant été concernée historiquement par ce phénomène lors de fortes pluies.

Il présente l'offre du bureau d'étude M2I pour remplir cette mission de maîtrise d'œuvre chiffrée à **5 450€** HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la nécessité de réaliser une étude concernant la gestion des coulées de boues avant urbanisation rue de la Chapelle.
- **VALIDE** l'offre faite par le bureau d'études M2I pour **5 450€** HT
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous les documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Vote Pour 14
Abstention 1

7/ 1.1 Marchés publics

Travaux logement gare : Remplacement de la cuisine

DCM59-2020

Monsieur le Maire rappelle la vacance de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne gare au 9 rue de la gare depuis le 1^{er} septembre 2020.

La cuisine étant vétuste il propose son remplacement.

Il présente le devis de l'entreprise GÖPPER pour le remplacement de la cuisine et l'installation de divers appareils électroménagers pour un montant de 6 797.27€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la nécessité de remplacer la cuisine dans le logement situé 9 rue de la gare.
- **VALIDE** le remplacement de la cuisine, la mise en place d'une hotte et en fonction de l'état et de la disposition des prises la mise en place d'une crédence pour un montant maximal de **6 000€ HT**
- **DEMANDE** l'établissement d'un nouveau devis à l'entreprise GÖPPER
- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau devis correspondant dans la limite de 6 000€ HT.

Vote Pour **13**
Abstention **2**

Adopté à l'unanimité
